

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

POINT N° 584**FOURRIERE AUTOMOBILE – RENOUELEMENT DE LA DSP**

Mme la Maire expose :

Lors de sa séance du 13 Avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la Convention de Délégation de Service Public (DSP) signée avec la Société HILTENFINCK pour une durée de 5 ans.

Ladite société ayant perdu son agrément avant la date prévue de fin du contrat, il y a eu lieu de renouveler la procédure de DSP dès à présent.

Compte-tenu des infrastructures nécessaires à l'exercice de cette mission d'évacuation des véhicules encombrant illégalement le domaine public (et pour lesquels un placement en fourrière est nécessaire) et des contraintes liées au fonctionnement d'un tel service, je vous propose de confier la gestion à un tiers via un contrat spécifique de « délégation de service public » (DSP).

Dans ce cas le service est entièrement exploité par un tiers (dénommé délégataire) sans intervention de la Ville (qui est le délégant) si ce n'est qu'à titre de contrôle de l'exécution de la prestation de service public selon les critères définis par le cahier des charges. Ainsi l'exploitation reste l'affaire et la responsabilité du seul délégataire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de l'exploitation de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public.

AUTORISE Mme la Maire à engager la procédure de publicité en vue de recueillir les offres des candidats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN